

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 SG 72** Subvention à l'association Poudre de sourire. Montant : 2500 euros.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Poudre de sourire, 16 passage de la Bonne Graine (11<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Poudre de sourire afin qu'elle organise à Paris un atelier d'initiation du jeune public au cinéma d'animation.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.